



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

Tél. : (819) 585-3397 poste 224 / Téléc.: (819) 585-4949

Courriel : urbanisme@chute-saint-philippe.ca

DEMANDE – CERTIFICAT D’AUTORISATION

ROULOTTE

(Règlement de zonage 139, articles 5.3 à 5.3.8)

L’installation d’une roulotte doit respecter les conditions suivantes :

- Aucune roulotte ne peut être installée sans avoir préalablement obtenu un certificat d’autorisation de la municipalité;
- En aucun cas, une roulotte ne doit servir à des fins d’habitation permanente;
- Une roulotte doit toujours respecter les dispositions du « Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » (chap. Q 2, r.22);
- Une roulotte ne doit pas donner lieu à la construction ou à l’aménagement d’installations permanentes sur le terrain où elle se situe;
- Une roulotte doit être laissée sur ses propres roues et être immatriculée pour pouvoir être déplacée sur la route en tout temps;
- Toute roulotte ne peut être transformée en chalet. Un agrandissement ou une intégration au corps d’un chalet, résidence ou à tout autre bâtiment est considéré comme une transformation en chalet;
- L’utilisation de génératrice est prohibée pour alimenter toute roulotte.

IMPORTANT

Le fait de ne pas répondre à toutes les questions concernant votre projet retarde le traitement de votre demande.

Cochez le certificat demandé :

- Roulotte sur terrain vacant non conforme (coût annuel 500 \$ + frais collecte)
- Roulotte installée pour la durée de la construction d’un bâtiment principal
- Roulotte installée temporairement dans le cas d’incendie / sinistre
- Roulottes temporaires lors d’un événement spécifique
- Roulotte sur terrain occupé par un bâtiment principal (20 \$)
- Roulottes sur terrain de grande superficie lors d’un événement (20 \$)

Section 1 : PROPRIÉTAIRE (DU TERRAIN)

Nom : _____

Adresse principale : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Section 2 : DEMANDEUR

Cochez si même que propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Section 3 : ENDROIT OÙ LA ROULOTTE SERA INSTALLÉE

Adresse : _____

Matricule : _____

Cadastre : _____

Sections 4 à 9 : REMPLIR LA SECTION APPROPRIÉE SEULEMENT

Section 4 : **Roulotte sur terrain vacant non conforme (non constructible)**

Superficie du terrain : _____ m²

Date d'installation de la roulotte : ____ / ____ / 20____

La roulotte sera : Retirée Remisée Indiquer la date : ____ / ____ / 20____
(Minimum 16 jours, maximum 180 jours, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre)

Numéro d'immatriculation de la roulotte : _____

La marque de la roulotte : _____

Le modèle de la roulotte : _____

Numéro de permis de l'installation septique : SEL _____

La roulotte (incluant les extensions) sera installée à une distance de :

Marge avant : _____

Marge latérale : _____

Limite du littoral : _____

Section 5 : **Roulotte installée pour la durée de la construction d'un bâtiment principal**

Numéro de permis de construction du bâtiment principal : COL _____

Date à laquelle le permis a été délivré : ____ / ____ / 20____

Date d'installation de la roulotte : ____ / ____ / 20____

Section 6 : Roulotte installée temporairement dans le cas d'incendie / sinistre

Quel est le sinistre : _____

Date de l'incendie ou du sinistre : ____ / ____ / 20____

Section 7 : Roulottes temporaires lors d'un évènement spécifique

Quel est l'évènement estival spécifique approuvé par résolution du conseil : _____

Dates de l'évènement spécifique : du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____

Présence d'un bâtiment principal sur le terrain : Oui

Nombre de roulottes : _____

Veillez décrire à quelles distances (marges de recul) les roulottes seront installées des limites de terrain et des autres bâtiments :

Distance entre les roulottes et la ligne naturelle des hautes eaux d'un plan d'eau ou d'un milieu humide :

Dates d'installation des roulottes : du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____

(peut débuter 5 jours avant la date de l'évènement et se termine au plus tard 5 jours après la fin de l'évènement, maximum 15 jours)

Section 8 : Roulotte sur terrain occupé par un bâtiment principal

La roulotte sera raccordée au système d'épuration des eaux usées du bâtiment principal : Oui

Distance entre la roulotte et les bâtiments : _____

Distance entre la roulotte et la limite du littoral : _____

Distance entre la roulotte et la marge latérale : _____

Distance entre la roulotte et la marge avant : _____

La roulotte sera installée : du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____

(maximum 16 jours consécutifs par année)

Section 9 : Roulottes sur terrain de grande superficie lors d'évènement

Quel est l'évènement approuvé par résolution du conseil : _____

Dates de l'évènement : du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____

Chaque roulotte est munie d'un réservoir pouvant contenir les eaux usées (grises et noires) : Oui

Décrire les marges de recul autour des roulottes : _____

Distance entre les roulottes et la limite du littoral : _____

Les roulottes seront installées : du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____
(peut débuter 2 jours avant la date de l'évènement et se termine au plus tard 2 jours après la fin de l'évènement)

Section 10 : ** Inclure plan ou tout document pertinent **

Section 11 : MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

L'installation de chaque roulotte devra être fait selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux. LUI SEUL SERA RESPONSABLE, UNE FOIS L'AUTORISATION ACCORDÉE.
Tout changement dans les travaux autorisés nécessite une nouvelle approbation.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Les renseignements personnels demandés sont obligatoires afin de nous permettre de vous contacter et/ou traiter votre demande. La municipalité de Chute-Saint-Philippe ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires autorisés. L'omission de fournir ces renseignements pourrait entraîner une incapacité de traiter votre demande.

Section 12 : DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, _____, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent certificat, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Signature : _____

Date : ____ / ____ / 20____

Faire parvenir le formulaire au bureau municipal, au 560 chemin des Voyageurs, ou par courriel urbanisme@chute-saint-philippe.ca ou par télécopieur 819 585-4949.

PROCURATION s'il y a lieu

Je, _____
(propriétaire)

propriétaire du _____
(adresse)

portant le matricule suivant : _____

mandate la personne suivante : _____
(personne autorisée)

demeurant au : _____
(son adresse)

pour le projet suivant : _____

à déposer une demande de certificat d'autorisation pour le projet de l'adresse mentionnée ci-dessus;

à signer et prendre le certificat d'autorisation pour le projet de l'adresse mentionnée ci-dessus.

Signature du propriétaire : _____

Date : ____ / ____ / 20____
 JJ MM